



13 août 2020

(20-5550)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU: RÈGLEMENT  
SUR LE DÉPÔT ET LE TRAITEMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES  
D'ENREGISTREMENT DE MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU</b>
--	--

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement sur le dépôt et le traitement par voie électronique des demandes d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce
<b>Objet</b>	Marques de fabrique ou de commerce
<b>Nature de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2020/IP/TPKM/20_4785_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2020/IP/TPKM/20_4785_00_e.pdf</a> <a href="https://ip-documents.info/2020/IP/TPKM/20_4785_00_x.pdf">https://ip-documents.info/2020/IP/TPKM/20_4785_00_x.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/TPKM/O/2</a> , <a href="#">IP/N/1/TPKM/10</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b> Le Règlement sur le dépôt et le traitement par voie électronique des demandes d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce a été modifié pour remédier au fait que, lors du dépôt par voie électronique des demandes d'enregistrement de marques, la transmission prend plus de temps que d'habitude en raison de la taille du fichier ou au fait que des défaillances se produisent dans le système de dépôt des demandes du TIPO qui perturbent le processus de dépôt électronique des demandes. La modification introduit une méthode alternative de transmission électronique, par laquelle un utilisateur peut stocker les fichiers sur un DVD en lecture seule et les soumettre en personne ou par voie postale au TIPO pour compléter le processus de dépôt électronique des demandes.	

<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais et chinois
<b>Entrée en vigueur</b>	1 <sup>er</sup> juillet 2020
<b>Autre date</b>	Adoption: 9 juin 2020

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	7 août 2020
<b>Autres renseignements</b>	<p>Veuillez consulter le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle (TIPO) du Ministère des affaires économiques pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du Règlement sur le dépôt et le traitement par voie électronique des demandes d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce.</p> <p>Site Web: <a href="http://www.tipo.gov.tw">http://www.tipo.gov.tw</a>          Adresse électronique de contact: <a href="mailto:ipogp@tipo.gov.tw">ipogp@tipo.gov.tw</a></p>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Ministère des affaires économiques

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.